FORMATION

Mes chers Confrères,

Après la Caravane de l'installation, l'UJA de NANTERRE co-organise avec la FNUJA la formation suivante en salle 071 du TGI DE NANTERRE sur le thème :

LA CARAVANE DU NUMERIQUE ET DE L'AVOCAT CONNECTE

Le 22 mars 2019 de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures

Cette formation est ouverte à tous, dans la limite de 120 places, et est gratuite pour les membres de l'UJAN et des autres UJA (nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'âge limite pour adhérer à l'UJAN).

Toute adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre quelle que soit la date d'adhésion. Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, le bulletin est à disposition sur le site (www.ujananterre.fr).

Pour les participants non adhérents des UJA, une participation de 50 euros est demandée.
Cette formation permet de valider 8h au titre de la formation continue. Il vous sera délivré une attestation pour établir votre présence à la formation.

L'organisme dispensateur des formations est :
LA FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS
N° d'agrément : 11 75 371 14 75

Caroline HERRY
Présidente

BULLETIN D'INSCRIPTION

Monsieur et/ou Madame :
Toque n°
Adresse mail :
Adhérent UJA oui non

Participera le 20/03/2019 à la formation sur « La Caravane du Numérique et de l'avocat connecté »
Joint à cet effet un chèque à l'ordre de l'UJAN d'un montant de :……euros (50,00 euros par participant non adhérent à l'UJA).

A retourner à Madiha KHOUILI - Toque PN 153 / mk.avocat@yahoo.fr